

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2009

L'An deux mille neuf, le 26 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2009

PRESENTS : P.TRAPIER, R.RINALDI, C.CAMPAGNE, J.COURIOL-VIGNE, J.M.BOCHATON, M.GUILLERMIN, G.LAURENT-BOURGE, S.AUGIER-COLOMB, H.GRANJON, G.MERLAND, S.MOURZELAS, P.GARCIA, J.GRANGEON, A.CHAABI, H.HELRY, T.LECOMTE, N.DUPESSEY, N.BRUNET-ROUSSIER, C.ILLY, P.PASTORE, S.BROT, PH.MILLOT, S.TAULEIGNE.

POUVOIRS : M.BORDE à G.MERLAND, G.SAGNARD à J.M.BOCHATON, F.MYALI à J.COURIOL-VIGNE, S.GARGALLO à A.CHAABI, A.SARRION à G.GIRARD, P.PASTORE à S.TAULEIGNE.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2008 est approuvé.

### 1) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire rappelle que le DOB est une obligation légale, qui doit de dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget mais ne donne pas lieu à délibération.

Il rappelle ensuite le contexte, contraint à la fois par les mesures gouvernementales et par la crise économique, dans lequel la collectivité doit élaborer son budget.

Au niveau des dotations de l'Etat, la loi de finances 2009 n'est pas favorable aux collectivités territoriales. Avec la fin du pacte de croissance, l'enveloppe globale de la DGF ne sera plus indexée que sur l'inflation officielle, ce qui, pour notre collectivité se traduira par une faible croissance voire une baisse suite à la non prise en compte par l'INSEE du recensement complémentaire. En effet, la population retenue, pour le calcul de cette dotation s'établit à 9 700 habitants. Il en est de même pour la Dotation de Solidarité Urbaine, dont la disparition annoncée pour 2009 est à ce jour gelée, suite à la mobilisation des élus locaux. Enfin, l'incertitude repose aussi, en matière de Fonds de Compensation de la TVA, qui devrait être intégré dans l'enveloppe normée des dotations (c'est-à-dire, ne plus correspondre nécessairement aux dépenses d'équipements réelles engagées par la collectivité) et sur le devenir de la taxe professionnelle, dont la suppression fait partie des projets gouvernementaux.

Quant à la crise économique, elle impacte aussi les collectivités, le ralentissement de l'activité entraînant nécessairement une diminution des recettes fiscales et une augmentation de la demande sociale.

Dans ce contexte, sur la base d'une situation financière saine, avec un faible endettement, la commune poursuivra son effort d'entretien du patrimoine communal et de construction de nouveaux équipements avec un effort tout particulier sur les voiries (rue Descartes 2<sup>e</sup> tranche, rue Paul Vaillant Couturier, programme d'entretien de voiries et sur la réhabilitation d'équipements (plateau du centre aéré, salle Fernand Léger) ainsi que par la réalisation d'équipements nouveaux dont un nouveau satellite de restauration scolaire sur le secteur de Joliot-Curie. L'ensemble étant réalisé sans augmentation de la pression fiscale.

Madame GIRARD regrette que le débat soit positionner sur le contexte national, considérant que le Conseil Municipal doit se préoccuper des affaires locales. Elle se félicite de la reprise d'une partie de son programme (rue Descartes, entretien du patrimoine) mais par contre relève l'absence de tout chiffrage.

Monsieur le Maire rappelle que le débat fixe les orientations et que tous les arbitrages ne sont pas rendus en matière budgétaire.

Pour Jean-Michel BOCHATON, on ne peut se contenter de regarder ce qui se passe à PORTES-LES-VALENCE. Les décisions du gouvernement sur le pôle emploi, le service minimum, le logement, les modifications du régime fiscal (FCTVA, TP) influent directement sur la vie locale des citoyens et de la collectivité. Selon le niveau de ressources, la réponse de la collectivité ne peut pas être la même.

2) ACQUISITION TENEMENT IMMOBILIER (rapporteur : R. RINALDI).

Le Conseil Municipal décide par 29 pour, d'acquérir le tènement immobilier cadastré C2158 sis 6 rue Charles Doucet au prix de 12 000 €.

3) MODIFICATION DES PERIMETRES SCOLAIRES (rapporteur : G. MERLAND).

Afin de garantir la pérennité des écoles Jean Moulin et Fernand Léger, il est proposé de modifier les périmètres scolaires (pour les nouveaux entrants résidant à l'Ouest de la RD 7 à compter de la rue Pierre Semard jusqu'à la limite Sud de l'agglomération).

La délibération est adoptée par 23 pour et 6 abstentions (Mme GIRARD justifiant le vote de son groupe par une concertation à posteriori de la décision).

Monsieur MERLAND rappelle que la mesure, concernera peu de famille.

4) AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – APPROBATION DU REGLEMENT ET DES TARIFS (rapporteur : Jocelyne COURIOL).

Le règlement et la tarification, nécessaires à la mise en service de l'aire d'accueil des gens du voyage sont adoptés par 24 pour et 5 abstentions (Mmes GIRARD + pouvoir, BROT, TAULEIGNE, M. MILLOT), Madame GIRARD regrettant que PORTES soit partie seule sur ce dossier, sans attendre les communes de BOURG-LES-VALENCE et CHABEUIL.

5) SUBVENTION MJC (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 235 311 € à la MJC pour le financement des actions confiées par la commune.

6) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (rapporteur : C. CAMPAGNE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 500 € au titre de la participation aux frais engendrés par la qualification du club au 3<sup>e</sup> tour de la Coupe de France se déroulant à CLERMONT-FERRAND.

7) VACATIONS DE POLICE (rapporteur M. GUILLERMIN).

En application de la loi n° 2008-1050 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer le tarif des vacations de police à 20 €.

8) ADHESION AU CAUE (rapporteur : R. RINALDI).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'adhésion de la commune au CAUE.

9) OPERATIONS FACADES (rapporteur : R. RINALDI).

La proposition porte sur le renouvellement de l'opération façades pour une durée de 5 ans, avec une bonification du taux de subvention (portée à 30 %) et un périmètre révisé (rue J. Jaurès, de la maison des associations à la rue P. Semard).

La délibération est adoptée par 28 pour et 1 abstention (G. GIRARD), Madame GIRARD considérant que le périmètre manque de pertinence.

10) REPRISE DE VOIRIES (rapporteur : R. RINALDI).

Le Conseil Municipal, par 29 pour, approuve la reprise des voiries et réseaux (hors espaces verts) des lotissements la Pêcheraie, Bartholdi 1 et 2 et des Lavandes.

11) REHABILITATION CENTRE AERE – APPEL D'OFFRE – ATTRIBUTION SUITE CAO (rapporteur : R. RINALDI).

Suite à l'avis des CAO du 19 et 26 janvier, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la signature des marchés avec les entreprises suivantes :

LOTS ET TRAVAUX	TITULAIRES	ADRESSES	MONTANT HT	OPTION MONTANT HT	ESTIMATION HT
1 : Maçonnerie	MILLIAT	Zone Artisanale les Chirons, 26760 Beaumont les Valence	4 625.00		9 200
2 : Chauffage	ECAS	14, 16 Rue Gustave Eiffel, 26000 Valence	75 437.82		87 500
3 : Electricité	CONTACT ELECTRICITE	Zi Rue Gustave Eiffel 26400 Crest	8 437.83		11 500
4 : Menuiserie int.	THEROND	84 Rue Jean Jaurès 26800 Portes les Valnece	5 874.10		6 500
5 : Menuiserie ext.	JLV	36 Route de Valence, 26120 Chabeuil	2 236.00		3 500
6 : Carrelage faïence	GUERIN	7 Rue J J Roux, Les Clos des Présidents 26200 Montélimar	8 273.50	6 960.00	19 500
7 : Isolation ext	ALPIBAT	Zone champ Fila, 11 chemin A. Camus, 38320 Poisat	33 600.00		45 500
8 : Sanitaire plomberie	ECAS	14, 16 Rue Gustave Eiffel, 26000 Valence	11 462.33		14 200
9 : Plafond isolant	THEROND	84 Rue Jean Jaurès 26800 Portes les Valnece	11 900.00		16 500
10 : Placo peintures	GROUPEMENT 2000	63 allée Joule 26000 Valence	9 484.00	3 200.00	22 000
11 : Cuisines	HMI THIRODE	135 Rue Seghers 26800 Portes les Valence	21 667.29	388.25	26 500
		<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>192 997.87</b>	<b>10 548.25</b>	<b>262 400</b>

Le montant total des 11 lots avec options s'élève à 203 546.12 € HT.

12) AVENANT – AMENAGEMENT DES ABORDS ESPACE CRISTAL – LOT N° 3 (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la signature d'un avenant en plus-value de 1180 €/HT avec l'entreprise ESPIC.

13) TRANCHE 2009 DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMB – DEMANDE DE SUBVENTION (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme prévoyant le changement de 107 branchements plomb sur l'exercice 2009 et charge Monsieur le Maire de solliciter auprès de l'Agence de l'eau la subvention afférente.

14) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N°08/210' : signature d'un marché à bons de commandes selon la procédure adaptée avec la Société DAGA pour la fourniture de véhicules utilitaires pour les services techniques municipaux – Lot 1, pour un montant de 113 000 € H.T.

N°08/211' : signature d'un marché à bons de commandes selon la procédure adaptée avec la Société DAFA pour la fourniture de véhicules utilitaires pour les services techniques municipaux – Lot 2, pour un montant de 64 000 € H.T.

N°08/213 : non préemption sur la propriété de LA CHAFFINE, cadastrée section ZE 620, quartier de Chaffine.

N°08/214 : non préemption sur la propriété de LA CHAFFINE, cadastrée section ZE 620, quartier de Chaffine.

N° 08/215 : avenant au lot n° 1 du marché pour la fourniture de matériel informatique pour le Train-Théâtre attribué à la société EPHEBUS SUD, portant le montant à 1 138,40 €/HT sans modification du résultat de la consultation.

N°08/216 : non préemption sur la propriété de Monsieur DIAFAN TOMO, cadastrée section C 1619, impasse Charles Doucet.

N°08/217 : non préemption sur la propriété de J.M.G représentée par Monsieur André MORAL, cadastrée section C2247, quartier de Domazane.

N° 08/218 : signature d'un marché avec PUBLIC IMPRIM, pour un montant de 72 060 €/HT pour 24 mois, pour la fourniture de travaux d'impression du journal municipal.

N°08/219 : signature d'un marché à bons de commandes selon la procédure adaptée avec la Société Imprimerie Portoise pour la fourniture de travaux d'impression pour le Train Cinéma, pour un montant de 12 205 € H.T.

N°08/220 : signature d'un marché à bons de commandes selon la procédure adaptée avec la Société L'HACIENDA – SG2A, pour la gestion d'une aire d'accueil pour les gens du voyage, pour une période de 12 mois, renouvelable 2 fois, pour un montant de 26 705 € H.T.

N°06/222 : signature avec la Société GHS du renouvellement de contrat de maintenance pour le logiciel de paie des intermittents du spectacle pour le Train-Théâtre pour l'année 2009, avec l'option « privilège – prélude B » dont le forfait temps est de 60 minutes, pour un coût annuel de 283.80 € H.T.

N°08/223 : signature avec la Société Q PARK SERVICES du renouvellement de contrat annuel pour le parking Chamfort à Valence pour l'année 2009, pour un coût trimestriel de 117.60 € net à payer.

N°08/224 : location à Monsieur Boris MISTIGRY d'un logement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 10 rue Voltaire, aux conditions définies dans le bail.

N°08/225 : encaissement d'un chèque de 155 € de la Société MATMUT ASSURANCES, en règlement du sinistre du 16 août 2008, relatif aux dégradations d'un mur de l'Espace Cristal lors d'une location.

N°08/226 : location à la Société DISTRIBUTION CASINO France, représentée par Monsieur Lionel FARAS, à compter du 15 novembre 2008, d'un local commercial situé dans le centre commercial, place du 08 mai, aux charges et conditions définies dans le bail.

N°08/227 : signature avec la Société SERENYS de Romans d'un abonnement « Sérénité gaz » pour l'entretien annuel complet des chaudières des logements communaux, pour l'année 2009, pour un montant de 2 135.24 € TTC.

N°08/228 : location au CCAS, à compter du 22 décembre 2008, d'un logement situé au 4 rue Charles Doucet, aux conditions définies dans le bail.

N°08/230 : encaissement d'un chèque d'un montant de 327.13 € de la Société AXA, en règlement du sinistre du 28 mai 2008, relatif aux bris de baies vitrées au tennis club.

N° 09/03 : signature d'un marché avec l'entreprise ARGOS, pour "Assistance à la conception de l'agenda 21", pour un montant de 64 688 €/HT.

N° 09/04 : signature d'un contrat avec la société CETE APAVE SUDEUROPE, pour une mission de contrôle technique pour l'aménagement de la salle Fernand Léger, pour un montant de 5 040 €/HT.

N° 09/06 : signature d'un contrat de 3 ans avec la société BERGER LEVRAULT pour la télémaintenance Internet des logiciels et matériels de la Société MAGNUS, pour un coût annuel de 305,55 €/TTC pour 2009.

N° 09/07 : signature d'un contrat de 3 ans avec la société BERGER LEVRAULT pour le suivi de plusieurs logiciels de la Société MAGNUS, pour un coût annuel de 9049,50 €/TTC pour 2009.

N° 09/08 : signature d'un contrat de 3 ans avec la société BERGER LEVRAULT pour le suivi du logiciel SOLON de la Société MAGNUS, pour un coût annuel de 1 008,08 €/TTC (module évolution/rédaction travaux) et de 945,99 €/TTC (module suivi financier et technique) pour 2009.